



# Bibliothèque Municipale

## Règlement

### **1. CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- La bibliothèque est ouverte à tous.
- Les inscriptions se font par famille.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte ou fournir une autorisation parentale pour leur inscription.
- Le personnel n'est responsable ni des personnes, ni des biens du public. Les parents ou les accompagnateurs adultes demeurent expressément responsables des allées et venues et du comportement des enfants dont ils ont la charge.
- Les enfants sont dans les locaux de la bibliothèque sous la responsabilité exclusive de leurs responsables légaux. Le personnel est là pour les accueillir, les aider, les conseiller, mais en aucun cas pour les garder...
- Le droit d'**inscription** est de **7 €** par année civile et par famille.
- La bibliothèque dispose d'une connexion internet sans fil (*WiFi*) accessible à tout usager muni d'un ordinateur portable.

### **2. NOMBRE DE DOCUMENTS EMPRUNTÉS ET DURÉE DE PRÊT :**

- pour satisfaire un plus grand nombre d'adhérents, les délais de prêt doivent être respectés (*en cas de non-respect, une amende sera appliquée : voir article 3*).
- Chaque **lecteur** peut emprunter **3 livres** pour une durée de **3 semaines**. Cette durée peut être prolongée sur demande du lecteur, avec l'accord du responsable.
- Chaque **famille** peut emprunter **2 CD** audio pour une durée de **3 semaines**. Cette durée ne peut être prolongée.
- Chaque **famille** peut emprunter **2 DVD** pour une durée d'**une semaine**. Cette durée ne peut être prolongée.

### **3. PÉNALITÉS DE RETARD :**

Au delà d'une semaine de retard (*soit 4 semaines de prêt pour les livres et CD audio et soit 2 semaines pour les DVD*), une amende sera appliquée :

**5 € par semaine de retard** quel que soit le nombre de documents empruntés par la famille.

### **4. RESPONSABILITÉ DU LECTEUR ET PRECAUTIONS À PRENDRE :**

- Tout élément non restitué ou détérioré sera remplacé ou remboursé par l'emprunteur au coût d'achat réel. La remise d'un bien équivalent ne peut être acceptée.
- Le lecteur doit prendre soin des livres qui lui sont prêtés. Il ne doit pas les réparer lui-même mais signaler les pages déchirées ou les problèmes de reliure.
- En cas de perte de la carte d'adhésion, il sera demandé 2 €.
- Chaque adhérent avant son inscription devra prendre connaissance du règlement intérieur.
- **L'inscription vaut acceptation du règlement.**

### **5. HEURES D'OUVERTURE :**

Lundi :	16h30 à 18h00
Mercredi :	15h00 à 18h00
Samedi :	11h00 à 12h30

**Uniquement les mercredi et samedi pendant les vacances scolaires**